

PROCEDURE D AIDE REGIONALE
A LA RESTAURATION DES LYCEENS 2020/2021

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous les modalités d'affectation de l'aide à la restauration pour les lycéens pour l'année scolaire 2020/2021.

Ne pas confondre avec le formulaire EQUITABLES « attestation restauration scolaire 2020/2021 » qui ne concerne que les établissements publics qui vous a été envoyé par la région Ile de France et la CAF.

NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LA DEMARCHE D ATTRIBUTION

Vous devez en premier CALCULER VOTRE QUOTIENT



$\frac{\text{Revenu Fiscal de Référence (imposition 2020/revenus 2019)}}{\text{Nombre de PARTS FISCALES}} = \text{QUOTIENT}$ <p>se reporter à l'avis d'imposition concerné</p>
--

Deux possibilités :

- 1) Après le calcul de votre quotient et **seulement si** celui-ci ouvre droit à cette aide (quotient de 0 € à 10.139 €), Veuillez nous faire parvenir votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 **sans oublier d'indiquer :**

le NOM, Prénom et Classe de votre enfant et ce avant :

LE 30 NOVEMBRE 2020 - passé ce délai, aucune demande ne pourra être traitée.

- 2) Si votre quotient est supérieur à 10.140 €, vous ne bénéficiez pas de l'aide à la restauration. Il est inutile de nous retourner votre avis d'imposition.

Montant de l'aide annuelle versée par le Conseil Régional

Tranche A < 3 125 €	224,00 € (quotient entre 0 et 3.125 €)
Tranche B < 4 650 €	181,00 € (quotient entre 3.126 € et 4.649 €)
Tranche C < 7 050 €	134,00 € (quotient entre 4.650 € et 7.049 €)
Tranche D < 9 390 €	114,00 € (quotient entre 7.050 € et 9.389 €)
Tranche E < 10 140 €	91,00 € (quotient entre 9.390 € et 10.139 €)

Quotient supérieur à 10.140 € : Tranche F: 0,00 €

RAPPEL IMPORTANT :

- Le montant annuel de cette aide est à titre indicatif et vous sera versée en totalité sous réserve d'une enveloppe budgétaire suffisante. A défaut, la dotation globale se verra redistribuée au prorata.

- Cette aide ne pouvant être versées directement aux familles, sera versée sur la carte cantine de votre enfant, après vérification des passages en restauration.